



Droit privé : NAO CNEAP-GOFPA... ...et dans les établissements

Le Snec-CFTC participe actuellement à la négociation annuelle obligatoire sur les rémunérations au niveau de la branche professionnelle *Enseignement agricole privé*.

Après trois années blanches, il ne serait pas acceptable que la NAO 2021 fasse à nouveau l'impasse sur une revalorisation des rémunérations. Nous vous informerons du résultat.

Le Snec-CFTC et les autres organisations syndicales ont déjà obtenu **un resserrement du calendrier** : la NAO de branche doit se terminer le 30 septembre 2021, pour laisser tout le dernier trimestre libre pour les **NAO dans les établissements**.

Il fallait éviter que la branche et les établissements ne se renvoient la balle comme trop souvent. Le cadre est posé pour des négociations loyales.

Pour vous aider dans les négociations :

agricole@snec-cftc.fr

LES ESSENTIELS : EN SAVOIR PLUS !

Les "ESSENTIELS" du Snec-CFTC Agri accompagnent, comme à l'habitude, votre rentrée scolaire. Que vous soyez enseignants de droit public ou bien salariés de droit privé, vous y trouverez toutes les informations indispensables pour mieux comprendre votre environnement professionnel, votre situation administrative, vos droits et obligations et bien plus encore....

Nos deux livrets, chacun le sien, sont à votre disposition [ici](#) et QR CODE.

Si vous n'avez pas eu de livret dans votre établissement, contactez-nous ! Nous vous le ferons parvenir.



A consulter sans modération !

CATEGORIE 3 : PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLE 2020

Pour rappel, les enseignants admis à la session 2020 **doivent rédiger un rapport** qui sera évalué par l'inspection. Il sera à rendre au chef d'établissement au plus tard le **1^{er} octobre 2021**. Ce dernier dispose de 3 semaines pour renseigner son appréciation et la porter à la connaissance de l'enseignant qui peut y répondre par des observations. Le chef d'établissement doit transmettre le rapport au plus tard le 23 octobre 2021.

Les résultats devraient être publiés avant le 31/12/2021 sur ChloroFil.

Pour toute question, contacter
stephane.prudet@snec-cftc.fr
estelle.claverie@snec-cftc.fr